

**EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 16 avril 2026**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	18

Vote
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 16 avril à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 9 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 9 avril 2026.

**Présents** : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BOUTET Nadège, BRUNET Laura, DEULCEUX Sandra, GARREAU Sabrina, MARTIN Nadia, NERAUDEAU Delphine, RIGOLLAGE Céline, THIBAUD Stéphanie, TURMEL Claire, MM. BRUN Jérôme, MIGNÉ Hervé, NIEL Maxime, POTIER Jocelyn, RENAUD Jimmy, ROBIN Clément, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture des Sables  
d'Olonne  
Le : 29 AVR. 2026  
Et publication ou notification le :  
29 AVR. 2026

**Excusé** : M. LE GAL Alain (donne pouvoir à Alain THUÉ).

A été nommée secrétaire : Sabrina GARREAU

**2026\_04\_01 – Compte administratif 2025**

Section Investissement :

Recettes d'investissement propres à l'exercice clos :	1 067 987,73 €
Dépenses d'investissement propres à l'exercice clos :	1 265 564,03 €
Donc un résultat négatif d'investissement de l'exercice 2025 de	<b>197 576,30 €</b>
Résultat négatif de l'investissement de clôture 2024 reporté de	443 322,04 €
<b>Donc un résultat de clôture négatif d'investissement de 2025 de</b>	<b>640 898,34 €</b>

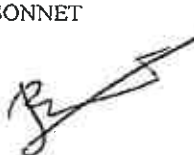

Section Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement propres à l'exercice clos :	2 020 959,40 €
Dépenses de fonctionnement propres à l'exercice clos :	1 739 271,53 €
Donc un résultat positif de fonctionnement de l'exercice 2025 de	<b>281 687,87 €</b>
Résultat positif de fonctionnement de clôture 2024 reporté de	460 573,29 €
<b>Donc un résultat de clôture positif de fonctionnement de 2025 de</b>	<b>742 261,16 €</b>

Le compte administratif 2025 du budget principal, tel qu'il est présenté, est adopté avec 18 voix pour, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6, allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : [www.telecours.fr](http://www.telecours.fr)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie conforme :  
En mairie, le 29 AVR. 2026  
Le Maire,  
Hervé BESSONNET

La Secrétaire de séance,  
Sabrina GARREAU

